

Eoliennes et paysage



Chemins de fer rhétiques, patrimoine mondial de l'Unesco



Station amont du téléphérique du Säntis



Le beau est une notion relative: la station amont du téléphérique du Säntis fait partie des «plus beaux bâtiments 1960 - 1975» choisis par Patrimoine suisse
Photo: Patrimoine suisse

Eolienne de Martigny



Les éoliennes modifient le paysage...



... tout comme les lignes de chemin de fer, les vignobles, les barrages, les lignes à haute tension ou l'agriculture. On voit ici le plus haut parc éolien d'Europe, qui s'élève à 2462 m, au col de Gries. © Photo: Olivier Maire / SwissWinds

En Suisse, les projets d'énergie éolienne font l'objet d'une planification soignée...

... et les communes ont toujours le dernier mot.

Le Mont Crosin dans le Jura, à ce jour le plus grand parc éolien de Suisse



Un parc éolien sur un terrain exploité autrefois par l'armée



Le deuxième parc éolien le plus haut d'Europe se trouve au Gütsch, à 2300 m d'altitude, au-dessus d'Andermatt. Ce site était autrefois utilisé par l'armée.

Paysage

- Le Canton définit les sites dévolus à l'énergie éolienne
 - Concentration dans les sites les plus appropriés
 - Prise en compte des réserves naturelles et des sites sensibles
- La commune élabore les plans d'affectation détaillés
 - La commune statue sur le projet
 - Optimisation dans le cadre d'un dialogue commune / responsable du projet
- Pesée des intérêts sur deux niveaux

Optimisation du projet

Situation 2012



Fig. 2 - Photomontage 2012, projet à 10 turbines.

Situation 2014

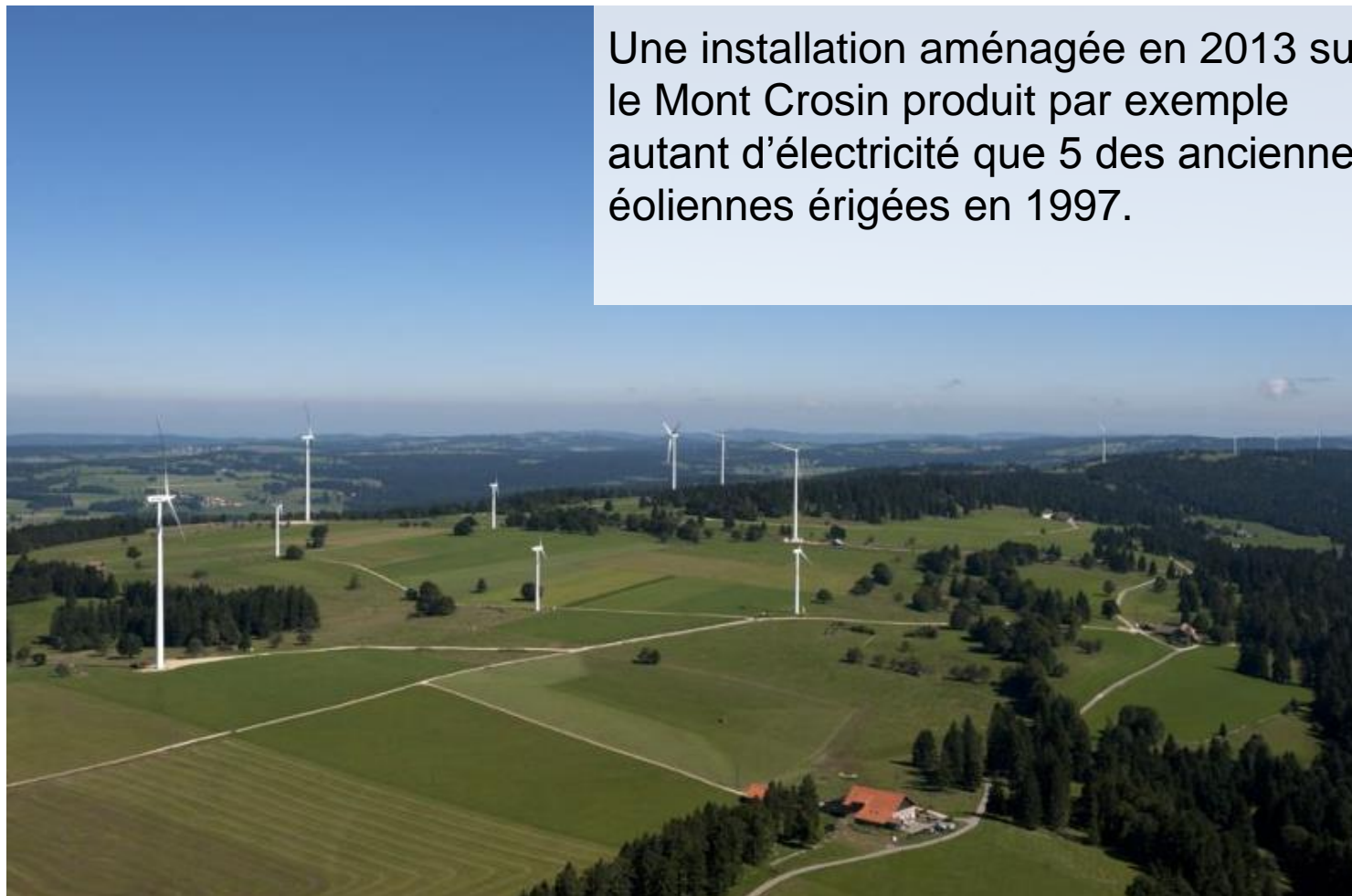


Fig. 3 - Photomontage 2014, projet définitif à 7 turbines.

Optimisation du projet dans le cadre des plans d'affectation, exemple de Tramelan.

Des installations toujours plus productives ...

Une installation aménagée en 2013 sur le Mont Crosin produit par exemple autant d'électricité que 5 des anciennes éoliennes érigées en 1997.



Démontage



Une éolienne aujourd'hui démontée s'élevait ici sur ce site du Mont-Crosin.

Le démontage ne laisse pas de traces dans le paysage ou de déchets nocifs dans le sol. Les champs peuvent être exploités à nouveau sans restriction – comme c'était d'ailleurs le cas pendant la durée de vie de l'installation.